



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue
Saint-Côme, Québec J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 723-2023.01 À 723-2023.82

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Les règlements **723-2023.01 à 723-2023.82** ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2023. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin de prohiber l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans certaines zones de la Municipalité.

Les règlements **723-2023.01 à 723-2023.82** ont été reconnus conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Ces règlements ont reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 21 avril 2023; conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VING-TROIS.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENTS NUMÉRO 723-2023.01 À 723-2023.82

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 28^e jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE